

Commune de SALLES-CURAN

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Mars 2021

Présents : Maurice COMBETTES, Francis LACAZE, Monique VAYSSE, Valérie BRU, Vincent GAUBERT, Geneviève BANNES, André ROUX, Claire ALRIC, Thierry CARCENAC, Corinne LABIT, Serge FABRE, Colette ROLLAND-MOLINIER

Absents : Valérie FERRIEU a donné pouvoir à Monique VAYSSE
Alexis CANITROT a donné pouvoir à Francis LACAZE
Francette DOUZIECH a donné pouvoir à Vincent GAUBERT

Ordre du jour :

- Présentation et vote des comptes administratifs et comptes de gestion pour les budgets suivants :
 - o Budget Principal
 - o Budget annexe assainissement
 - o Budget annexe Lotissement Les Gariguettes
 - o Budget annexe Lotissement la Devèze
 - o Budget annexe Lotissement l'Entente
 - (l'ensemble des projets de Comptes administratifs vous sont transmis par courrier)**
 - o Affectations de résultats pour l'ensemble des budgets précités
- Tarifs Assainissement
- Convention ADOC 12 (occitan à l'école)
- Proposition Aveyronnaise Classic (Ville départ Août 2021)
- Démolition et désamiantage de l'ancienne menuiserie, actualisation du plan de financement suite à consultation
 - o Questions diverses

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Compte Administratif 2020 du Budget Principal :

Dépenses de fonctionnement

Libellé	Crédits ouverts	Mandats émis
011 – Charges à caractère général	568 100.00	566 641.90
012 – Charges de personnel, frais assimilés	423 000.00	379 484.88
65 – Autres charges de gestion courante	300 793.71	296 733.96
66 – Charges financières	73 600.00	68 869.17
023 – Virement à la section d'investissement	390 000.00	
042 – Opérations d'ordre entre sections	16 174.00	20 121.00
TOTAUX	1 771 667.71	1 331 850.91

Recettes de fonctionnement

Libellé	Crédits ouverts	Titres émis
013 – Atténuation de charges	37 000.00	37 255.31
70 – produits services, ventes	106 700.00	204 646.82
73 – Impôts et taxes	814 728.52	823 441.52
74 – Dotations et participations	379 188.00	381 544.77
75 – Autres produits de gestion courante	230 000.00	264 803.39
77 – Produits exceptionnels	10 000.00	13 674.44
042 – Opérations d'ordre entre sections		2 047.00
002 – Excédent de fonctionnement reporté	201 450.19	201 450.19
TOTAUX	1 771 667.71	1 928 863.44

Résultat de fonctionnement : Excédent 597 012.53

Dépenses d'investissement

Libellé dépenses	Prévisions 2020 + Restes à Réaliser	Réalisé 2020	R.A.R. 2020
9007 – Matériel	64 000.00	63 273.02	
9050 – Voirie Communale	30 000.00	16 196.70	5 000.00
9056 – Transactions foncières	31 000.00		31 000.00
9064 – Aménagement village	300 000.00	52 080.56	150 000.00
9076 – Accessibilité mairie	133 000.00	131 423.95	
9077 – Centre de secours	80 000.00	63 908.58	
Total des dépenses d'équipement	638 000.00	326 882.81	186 000.00
16 – Emprunts et dettes assimilés	196 000.00	195 172.60	
165 – Dépôts et cautionnements		165.00	
192 – plus ou moins value sur cessions		2 047.00	
001 – Solde d'exécution 2019	759 089.24	759 089.24	
020 – Dépenses imprévues	99.00		
Total des dépenses d'investissement	1 593 188.24	1 283 356.65	186 000.00

Recettes d'investissement

Libellé recettes	Prévisions 2020 + Restes à réaliser	Réalisé 2020	Restes à réaliser 2020
1323 – Subvention non transférable Département	60 000.00	20 000.00	20 000.00
13241 – DETR non transférable	80 000.00	56 000.00	
1322 – Subv non transférable Région	69 000.00	34 347.00	20 000.00
13251 – Subv non transf GFP de rattachement	90 000.00	36 000.00	
1348 – Autres subv non transférable	80 000.00	6 830.30	73 000.00
1321 – Subv non transférables Etat	128 000.00	57 139.07	50 000.00
10222 – FCTVA	49 925.00	49 924.81	
10223 – TLE	2 000.00	4 309.11	
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	628 089.24	628 089.24	
165 – Dépôt et cautionnements reçus		330.00	
021 – Virement de la section de fonctionnement	390 000.00		
040 – Opérations d'ordre	16 174.00	20 121.00	
TOTAL des recettes de fonctionnement	1 593 188.24	913 091.53	163 000.00

Résultat d'investissement : Déficit 370 265.12

Compte administratif approuvé par 12 voix – 2 abstentions (le Maire ne prends pas part au vote des Comptes Administratifs)

Compte de gestion approuvé par 13 voix – 2 abstentions

Délibération sur l'affectation de résultats : Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2020 qui s'établissent comme suit :

- Excédent de fonctionnement 597 012.53
- Déficit d'investissement 370 265.12
- Restes à Réaliser Dépenses 186 000.00
- Restes à Réaliser Recettes 163 000.00

Et propose d'affecter la somme de 393 265.12 en section d'investissement au compte 1068 et de reprendre la somme de 203 747.41 en section de fonctionnement au compte 002.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'affecter la somme de 393 265.12 au compte 1068 en section d'investissement et de reprendre la somme de 203 747.41 au compte 002 en section de fonctionnement.

Délibération approuvée par 13 voix – 2 Abstentions

Compte Administratif 2020 Budget annexe Assainissement

Section de fonctionnement

Libellé dépenses	Prévisions	Réalisations
011 – Charges à caractère général	35 800.00	35 098.71
014 – Atténuation de produits	8 000.00	7 955.0
65 – Autres charges de gestion courante	200.00	199.30
66 – Charges financières	70 261.26	68 809.90
022 – Dépenses imprévues	299.86	
042 – Opération ordre transfert entre sections	116 386.00	116 386.00
022 – déficit d'exploitation reporté N-1	723.88	723.88
TOTAL des dépenses de fonctionnement	231 671.00	211 083.23

Libellé recettes	Prévisions	Réalisations
70 – ventes produits fabriqués, prestations	94 400.00	93 385.61
74 – subventions d'exploitation	7 500.00	5 348.00
77 – Produits exceptionnels	94 000.00	94 000.00
042 – Opérations d'ordre entre sections	35 771.00	35 771.00
TOTAL des recettes de fonctionnement	231 671.00	228 504.61

Résultat de fonctionnement : Déficit 668.18

Dépenses d'Investissement Assainissement	Prévisions 2020 + RAR	Réalisations 2020	RAR
204 – Assainissement Bouloc	448 527.04	368 832.08	8 000.00
1641 – Capital emprunt	90 000.00	89 757.09	
020 – Dépenses imprévues	120.44		
040 – Opérations d'ordre amortissement subventions	35 771.00	35 771.00	
TOTAL Dépenses d'Investissement	574 418.48	494 360.17	8 000.00

Recettes d'Investissement	Prévisions 2020 + RAR	Réalisations 2020	RAR
1311- Subvention Agence de l'Eau	178 338.90	171 753.93	8 344.00
1313 – Subvention Département	30 000.00	30 000.00	
040 – Amortissement travaux	116 386.00	116 386.00	
001 – Solde reporté 2019	249 693.58	249 693.58	
TOTAL Recettes d'Investissement	574 418.48	567 833.51	8 344.00

Résultat d'investissement : Excédent : 73 473.34

Compte Administratif approuvé par 13 voix - 1 Abstention (le Maire ne prends pas part au vote des Comptes Administratifs)

Compte de gestion approuvé par 14 Voix – 1 Abstention

Délibération sur l'affectation de résultats : Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2020 qui s'établissent comme suit :

- Déficit de fonctionnement	668.18
- Excédent d'investissement	73 474.34
- Restes à Réaliser Dépenses	8 000.00
- Restes à Réaliser Recettes	8 344.00

Et propose de reprendre le résultat de fonctionnement en section de fonctionnement et le résultat d'investissement en section d'investissement au budget 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de reprendre le résultat de fonctionnement en section de fonctionnement et le résultat d'investissement en section d'investissement au budget 2021.

Délibération approuvée par 14 voix – 1 Abstention

Lotissement « Les Gariguettes » - Compte Administratif 2020

Libellé dépenses de fonctionnement	Prévu BP 2020	Réalisé
65 – Autres charges de gestion courante	4 790.58	0.10
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	103 474.54	51 737.27
TOTAUX	108 265.12	51 737.37

Libellé Recettes de fonctionnement	Prévu BP 2020	Réalisé
70 – Produits services, ventes	55 488.00	45 900.00
75 – Autres produits de gestion courante	2.00	
042 – Opérations d'ordre entre sections	51 737.27	
002 – Excédent de fonctionnement reporté	1 037.85	1 037.85
TOTAUX	108 265.12	46 937.85

Résultat de fonctionnement : Déficit 4 799.52

Libellé dépenses d'investissement	Prévu BP 2020	Réalisé
040 – Opérations d'ordre transfert entre sections	51 737.27	0
001 – Solde d'exécution négatif N-1	51 737.27	57 737.27
TOTAUX	103 474.54	51 737.27

Libellé recettes d'investissement	Prévu BP 2020	Réalisé
020 – Virement de la section de fonctionnement	51 737.27	
040 – Opérations d'ordre entre sections	51 737.27	51 737.27
TOTAUX	103 474.54	51 737.37

Résultat d'investissement : 0

Compte administratif approuvé par 14 Voix (le Maire ne prends pas part au vote du Compte Administratif)

Compte de gestion approuvé par 15 Voix

Délibération sur l'affectation de résultats : Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2020 qui s'établissent comme suit :

- Déficit de fonctionnement 4 799.52
- résultat d'investissement 0

Et propose de reprendre le résultat de fonctionnement en section de fonctionnement au budget 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de reprendre le résultat de fonctionnement en section de fonctionnement au budget 2021.

Délibération approuvée par 15 Voix

Lotissement « La Devèze » - Compte Administratif 2020

Libellé dépenses de fonctionnement	Prévu BP 2020	Réalisé
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	465 031.74	232 515.87
TOTAUX	465 031.74	232 515.87

Libellé Recettes de fonctionnement	Prévu BP 2020	Réalisé
70 – Produits services, ventes	166 543.00	33 833.00
77 – Produits exceptionnels	65 972.87	
042 – Opérations d'ordre entre sections	232 515.87	185 397.69
TOTAUX	465 033.74	219 230.69

Résultat de fonctionnement : Déficit 13 285.18

Libellé dépenses d'investissement	Prévu BP 2020	Réalisé
040 – Opérations d'ordre transfert entre sections	232 515.87	185 397.69
001 – Solde d'exécution négatif N-1	232 515.87	232 515.87
TOTAUX	465 031.74	417 913.56

Libellé recettes d'investissement	Prévu BP 2020	Réalisé
040 – Opérations d'ordre entre sections	465 031.74	232 515.87
TOTAUX	465 031.74	232 515.87

Résultat d'investissement : Déficit 185 397.69

Compte administratif approuvé par 14 Voix (le Maire ne prends pas part au vote du Compte Administratif)

Compte de gestion approuvé par 15 Voix

Délibération sur l'affectation de résultats : Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2020 qui s'établissent comme suit :

- Déficit de fonctionnement 13 285.18
- Déficit d'investissement 185 397.69

Et propose de reprendre le résultat de fonctionnement et section de fonctionnement et le résultat d'investissement en section d'investissement au budget 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de reprendre le résultat d'investissement en section d'investissement au budget 2020.

Délibération approuvée par 15 Voix

Lotissement « L'Entente » - Compte administratif 2020

Libellé dépenses de fonctionnement	Prévu BP 2020	Réalisé 2020
6015 – Terrains à aménager	0	187 956.68
6045 – Achat études, prestations de service	40 000.00	19 043.40
605 – Achat matériel, équipements et travaux	200 000.00	0
66111 – Intérêts réglés à échéance	3 200.00	3 135.00
71355 – Variation stock terrains aménagés	543 268.60	143 268.60
608 – Frais accessoires sur terrains en cours	3 200.00	3 135.00
TOTAUX	789 670.60	356 538.68

Libellé recettes de fonctionnement	Prévu BP 2020	Réalisé 2020
7015 – Vente de terrains aménagés	400 000.00	
75814 – Redevance sur l'énergie hydraulique	2.00	
71355 – Variation stocks terrains aménagés	386 468.60	353 403.38
796 – Transfert charges financières	3 200.00	3 135.00
TOTAUX	789 670.60	356 538.68

Résultat de fonctionnement : 0

Libellé dépenses d'investissement	Prévu BP 2020	Réalisé 2020
1641 – Emprunt en euros	300 000.00	40 000.00
168741 – Dettes -Communes membres du GFP	58 531.40	0
3555 – Terrains aménagés	386 468.60	353 403.38
TOTAUX	745 000.00	393 403.38

Libellé recettes d'investissement	Prévu BP 2020	Réalisé 2020
168741 – Dettes Communes membres du GFP		110 212.22
3555 – Terrains aménagés	543 268.60	143 268.60
001 – Solde d'exécution positif reporté N-1	201731.40	201 731.40
TOTAUX	745 000.00	455 212.22

Résultat d'investissement : Excédent 61 808.84

Compte administratif approuvé par 14 Voix (le Maire ne prends pas part au vote des Comptes administratifs)

Compte de gestion approuvé par 15 voix

Délibération sur l'affectation de résultats : Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2020 qui s'établissent comme suit :

- Résultat de fonctionnement 0
- Excédent d'investissement 61 808.84

Et propose de reprendre le résultat d'investissement en section d'investissement au budget 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de reprendre le résultat d'investissement en section d'investissement au budget 2021.

Délibération approuvée par 15 Voix

Taxe Assainissement :

Exposé : il est proposé d'augmenter les redevances d'assainissement car d'une part, le budget est déficitaire et nécessite une subvention du budget principal et d'autre part, dans le cadre du transfert de la compétence « Assainissement » à la Communauté de Communes, prévu pour le 1^{er} janvier 2026, les communes doivent unifier leurs tarifs au travers d'un tarif cible fixé à 90 € pour la part fixe et 1.50 € par m3 pour la part proportionnelle.

Actuellement la part fixe est de 75 € et la part proportionnelle de 1.20 € par m3.

La commune a 609 compteurs d'assainissement collectifs pour une consommation annuelle globale de 31 000 m3.

Des simulations d'augmentation de tarifs ont été fournies au conseil municipal.

La discussion a porté sur le fait d'augmenter en une ou deux fois pour atteindre les tarifs cibles.

La délibération suivante a été prise : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs appliqués par le service d'assainissement :

Part fixe 75 € et part proportionnelle : 1.20 par m3. Il rappelle également que ce service est déficitaire et doit bénéficier d'une subvention du budget communal pour s'équilibrer. Il se réfère également à l'étude réalisée par la Communauté de Communes pour le transfert du service assainissement à la Communauté de Communes qui établit des tarifs cibles à atteindre par chaque commune avant le transfert qui devrait avoir lieu en 2026.

Les tarifs cibles établissent la part fixe à 90 € et la part proportionnelle à 1.50 € le m3.

Il propose au conseil municipal plusieurs simulations de tarifs en vu d'une augmentation à compter du 1^{er} juillet 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'augmenter les tarifs d'assainissement à compter du 1^{er} juillet 2021 de la façon suivante :
 - o Part fixe 85 €
 - o Part proportionnelle 1.40 € le m3.

Délibération approuvée par 11 voix – 4 abstentions

Convention ADOC 12 pour l'apprentissage de l'occitan dans les deux écoles primaires de la commune :

Exposé : Il s'agit d'un groupement de commande conclu par le PETR pour l'ensemble des communes de son périmètre qui souhaitent y adhérer. Le coût annuel est de 900 €.

Certains évoquent leur préférence pour une intervention en anglais. D'autres précisent que l'occitan enseigné n'est pas celui qui est parlé.

Délibération prise : Monsieur le Maire présente l'Association départementale pour la Transmission et la valorisation de l'Occitan en Aveyron (ADOC12) aux membres du Conseil municipal.

Il précise qu'elle propose des interventions dans le cadre scolaire et que les écoles publiques et privée de SALLES-CURAN ont manifesté auprès de la commune, leur intérêt pour cette action.

Il indique que cette convention signée pour une durée de trois ans a expirée fin 2020 et qu'il convient donc de la renouveler.

Il fait part de la proposition du PETR – Syndicat Mixte du Lévézou de coordonner les interventions sur les communes du Lévézou, afin de faciliter les démarches administratives de chaque commune et de bénéficier de tarifs avantageux. Pour ce faire, le PETR – Syndicat Mixte du Lévézou a délibéré pour la signature d'une convention avec l'association ADOC12 regroupant les interventions sur les différentes communes.

Il propose la conclusion d'une convention de groupement de commande avec les communes intéressées, pour une durée de 3 ans 2021-2023.

Le conseil municipal de la commune de SALLES-CURAN, après en avoir délibéré,

DECIDE de signer la présente convention de groupement de commande avec le PETR pour l'intervention de l'association ADOC 12 dans les écoles primaires publique et privé de la commune

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents afférents à cette décision.

Délibération approuvée par 15 voix

Proposition Aveyronnaise Classic :

L'Aveyronnaise Classic Mutuelle des Motards souhaite dans le cadre de l'organisation de la manifestation 2021 qui se déroulera du 18 au 21 août que Salles-Curan soit ville de départ. Les organisateurs sollicitent la mise à disposition de salles, de barrières et une subvention d'un montant de 5 000 €.

Monsieur le Maire indique que d'après les organisateurs les retombées économiques sur le village sont de l'ordre de 60 000 €.

Cet argument semble contesté par certains qui évoquent une précédente édition qui n'aurait eu aucune répercussion pour le commerce local.

D'autres au contraire pensent que cette manifestation de portée nationale est une opportunité.

L'implication des agriculteurs locaux est également évoquée.

Il est décidé de sursoir à toute décision et de réunir la commission « Animation », la décision pouvant être prise dans les 15 jours à 3 semaines à venir. Les organisateurs vont fournir des supports.

Il est donc décidé que suite à la réunion de la commission, le conseil municipal sera appelé à se prononcer.

Démolition et désamiantage de l'ancienne menuiserie, actualisation du plan de financement suite à consultation

Une consultation directe de deux entreprises a été faite par le maître d'œuvre (PUECHOULTRES et SODEPOL). L'estimatif était de 45 000 €. L'offre de Puechoultres est de 48 300 €, celle de Sodépol de 50 000 €.

Pour les demandes de financement il est proposé d'actualiser le plan de financement :

Coût de l'acquisition : 60 000 € - démolition et désamiantage : 48 300 € - maîtrise d'œuvre : 2 200 €

Total : 110 500 €

Département : 30 % 33 150 Etat DETR 25 % : 27 625 Autofinancement : 49 725

Délibération prise : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 14 octobre 2020 il avait établi un plan de financement pour l'opération d'acquisition-démolition de l'ancienne menuiserie afin de l'intégrer dans le périmètre du centre-bourg.

Le permis de démolir a été obtenu, une consultation a été organisée, elle permet de retenir l'entreprise la mieux disante : PUECHOULTRES pour un montant de 48 300 € HT.

Il propose de revoir le plan de financement afin de prendre en compte le montant réel de la démolition-désamiantage.

- Coût de l'opération maîtrise d'oeuvre)	110 500	(acquisition 60 000 + travaux 48 300 + 2 200
- Département 30 %	33 150	
- Etat 25 %	27 625	
- Autofinancement	49 725	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement proposé
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter les financements auprès du Département et de l'Etat.

Délibération approuvée par 13 Pour – 2 Abstentions

Questions diverses :

- Contentieux sur le permis de construire délivré le 01.08.2020 à Simon ROLLAND MOLINIER. La famille VAUTRIN a saisi le tribunal administratif. La protection juridique de la commune prends en charge le dossier qui sera défendu par un avocat.
- Pont de Calmejane : Valérie BRU demande des précisions : un huissier a constaté les dégâts. Il s'agit d'un ouvrage d'art relevant de la compétence de la communauté de communes. Cet ouvrage a été rénové en 2017 et les travaux suivis par le maître d'oeuvre de la communauté de communes. Les assurances procèdent à des expertises pour connaître l'imputabilité du sinistre. Les travaux de remise en ordre seront réalisés en suivant.
- Fibre : il est signalé que certains poteaux ne tiennent pas beaucoup ou tombent (Le Rouve). Ce dossier de déploiement de la fibre est géré par le SIEDA.
- Je Cup : elle aura lieu le 1^{er} week-end de septembre